

入札公告

コンゴ民主共和国電力公社は、日本の無償資金協力による「キンシャサ市モンアンバ地区における電力アクセス改善計画」の調達入札を公示します。本計画は変電所資機材の調達・据付等を実施するもので、詳細は以下の通りです。

AVIS D'APPEL D'OFFRES

La Société Nationale d'Électricité SA (SNEL SA) lance, au nom du Gouvernement de la République Démocratique du Congo, annonce l'appel d'offres pour "le Projet d'Amélioration de l'Accès à l'Électricité dans le District du Mont Amba de la Ville de Kinshasa" dans le cadre de la coopération financière non remboursable accordée par l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA) en vertu de l'Accord de Don signé le 2 novembre 2023 et son amendement du 9 mai 2025.

Le projet consiste en l'approvisionnement et l'installation d'équipements de postes ainsi qu'une formation opérationnelle pour les homologues sur site.

Les candidats doivent :

- (1) Être une entreprise générale en génie civil, une société commerciale, un fabricant et/ou une entreprise de construction électrique, dûment constitué et enregistré en vertu des lois du Japon, et contrôlé par des personnes physiques japonaises. Les entreprises qui entrent dans l'une des catégories de l'article 26, paragraphe 1 de la Loi sur les Échanges et le Commerce Extérieur (Loi n° 228 de 1949, Japon), ne seront pas considérées comme étant contrôlées par des personnes physiques japonaises.
- (2) Ne pas être une entreprise mentionnée à la Section 1.07 ou une entreprise ayant un conflit d'intérêts tel que mentionné à la Section 1.08 du Chapitre II des Directives pour l'Acquisition des Produits et Services, les Directives d'Acquisition des Dons Japonaises.
- (3) Les Groupements et les Consortiums sont acceptables.
- (4) Les soumissionnaires (en cas de constitution d'une CE ou d'un consortium, au moins l'un des membres) doivent avoir les deux (2) expériences suivantes au cours des vingt (20) dernières années en tant qu'entité engagée dans des contrats de construction de postes électriques. Si le soumissionnaire n'est pas une entreprise de construction électrique constituée, il peut désigner un sous-traitant qui devra être une entreprise japonaise de construction électrique satisfaisant des deux (2) expériences suivantes au cours des vingt (20) dernières années. Alternativement, le soumissionnaire peut désigner un sous-traitant — sans restriction de nationalité — qui devra être une entreprise de construction électrique satisfaisant des deux (2) expériences suivantes au cours des vingt (20) dernières années, et devra désigner au moins un (1) superviseur technique, approuvé par le Consultant, pour les travaux électriques sur site, lequel devra être de nationalité japonaise.
 - Au moins un des membres du Groupement doit avoir trois (3) expériences similaires d'installation de postes (110 kV ou plus). Au moins une expérience sur trois doit être de 220 kV ou plus.

- Au moins un des membres du Groupement doit avoir deux (2) expériences similaires d'installation de GIS (60 kV ou plus)

Un ensemble complet de documents d'appel d'offres est disponible au prix de 66 000 yens japonais (non remboursable, taxes comprises) du 17, 18 et 22 juillet 2025, de 10h00 à 17h00, au bureau du consultant suivant :

YACHIYO ENGINEERING CO., LTD.

International Division

CS Tower, 5-20-8, Asakusabashi, Taito-ku, Tokyo, 111-8648, Japan

Téléphone: +81-3-5822-6784

Fax: +81-3-5822-2794

Contact

Tatsuhiro Urabe (Email: tt-urabe@yachiyo-eng.co.jp)

L'ensemble complet des documents d'appel d'offres comprend une version en français et une version en anglais, et la version française prévaut.

Attention

Les entreprises à l'encontre desquelles des sanctions sont imposées par la JICA conformément aux Règles de la JICA sur les Sanctions contre les Personnes Impliquées dans des Pratiques Frauduleuses, etc., dans les Projets de l'Aide Publique au Développement (APD) de prêt et de coopération financière non remboursable du Japon, seront exclues du processus d'appel d'offres.